

Avis rendu au titre du Conseil supérieur d'hygiène publique de France relatif à une demande d'autorisation d'emploi concernant le Pigment Yellow 199

Séance du 9 novembre 1999

Cet avis autorise l'emploi de ce colorant à la dose maximale de 1% dans le polyéthylène PEHD pour le contact avec les aliments aqueux.

Les substances ayant fait l'objet d'un avis favorable sont incorporées dans les listes positives des réglementations existantes lorsqu'elles existent.

Mots-clés : substance (ré)évaluée ; plastique ; polymère ; colorant ; exposition des consommateurs ; contact humide (H)

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s): (0):